

Quatre entrepreneurs sur dix étaient salariés avant la création de leur entreprise

Insee Première • n° 1922 • Septembre 2022



En 2018, si on regroupe les créateurs d'entreprise en sept profils types, le plus fréquent est celui des anciens salariés, motivés par le désir d'indépendance. Certains créateurs s'engagent aussi dans l'entrepreneuriat après une période de précarité ou après s'être éloignés durablement du marché du travail, dans le but d'assurer leur propre emploi. Les entrepreneurs chevronnés, qui n'en sont pas à leur première création d'entreprise, fondent une société et investissent plus de moyens au démarrage de leur activité. Ceux qui sont à la recherche d'un complément de revenu profitent généralement du régime du micro-entrepreneur qui simplifie les formalités administratives. C'est l'optique de salariés souhaitant diversifier leur activité tout en conservant leur poste, mais également de jeunes retraités et surtout d'étudiants, de plus en plus nombreux.

En 2018, 749 000 **entreprises** ont été **créées** dans le secteur marchand non agricole. Parmi celles créées au premier semestre (51 %), les trois quarts étaient effectivement en activité en novembre 2018, qu'il s'agisse de **micro-entrepreneurs**, d'entreprises individuelles classiques ou de sociétés. Elles délimitent le champ de cette étude.

Si l'on définit un créateur-type d'entreprise comme une personne fictive qui possède les caractéristiques les plus fréquemment observées parmi l'ensemble des créateurs

ayant démarré leur activité en 2018, il s'agit d'un homme (65 % des créateurs) de moins de 40 ans (56 %). Sans expérience dans l'entrepreneuriat (72 %), il était, juste avant la création de son entreprise, salarié du secteur privé ou de la fonction publique (38 %). L'activité de sa nouvelle entreprise est devenue sa seule activité professionnelle rémunérée (74 %) et correspond au métier qu'il a exercé le plus longtemps (56 %).

Au-delà de ce portrait-type, les créateurs d'entreprise 2018 ont des profils très

variés, qu'il est possible de regrouper en sept grandes catégories au moyen d'une méthode statistique de classification ► **méthode**.

Du salariat à l'entrepreneuriat classique pour être son propre patron

Le profil le plus fréquent est celui des « anciens salariés créateurs d'une entreprise classique », qui rassemble un quart des créateurs ► **figure 1**.

► 1. Caractéristiques principales des sept profils de créateurs d'entreprise en 2018

	Anciens salariés créateurs d'une entreprise classique	Entrepreneurs avertis créateurs de société	Seniors expérimentés	Anciens travailleurs précaires	Créateurs éloignés de l'emploi	Micro-entrepreneurs en activité de complément	Étudiants et jeunes diplômés	Ensemble
Répartition parmi les créateurs	25	15	6	17	13	16	8	100
Type d'entreprise créée								
Micro-entrepreneur en activité de complément	5	4	39	8	5	81	44	22
Micro-entrepreneur en activité principale	24	9	23	49	73	6	28	30
Entreprise individuelle hors micro-entrepreneur	23	7	4	4	3	1	21	10
Société	48	80	34	39	19	12	7	38
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100
Activité professionnelle avant la création								
Indépendant ou à son compte	3	54	15	2	3	1	2	11
Chef d'entreprise salarié, PDG	1	35	12	0	1	1	0	6
Agent de la fonction publique	8	0	4	1	1	12	1	5
Salarié du secteur privé	65	8	17	22	10	59	6	33
Intérimaire, en CDD, intermittent	2	0	1	12	3	8	0	4
Au chômage depuis moins d'un an	6	1	2	50	12	10	0	14
Au chômage depuis un an ou plus	10	1	6	7	42	6	0	10
Étudiant ou scolaire	0	0	0	2	0	0	91	8
Sans activité professionnelle	5	1	4	4	28	3	0	6
Retraité	0	0	39	0	0	0	0	3
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

Lecture : 39 % des entrepreneurs du profil « seniors expérimentés » sont micro-entrepreneurs en activité de complément. Ce profil représente 6 % des créateurs 2018.

Champ : France, créateurs d'entreprise au premier semestre 2018 dans le secteur marchand non agricole, ayant démarré leur activité en novembre 2018.

Source : Insee, dispositif Sine, enquêtes Sine et Micro-entrepreneurs 2018, première interrogation.

Comme son nom l'indique, dans ce profil, les anciens salariés du secteur privé ou de la fonction publique sont surreprésentés (73 % des créateurs de ce profil, contre 38 % pour l'ensemble des créateurs). Ils ont majoritairement entre 30 et 50 ans (82 %) et n'ont pas conservé d'autre activité rémunérée après la création. Motivés en premier lieu par le désir d'indépendance (52 %), ils créent pour la première fois une entreprise (84 %). Pour ce faire, ils ont opté pour une forme d'entreprise dite « classique » : une société (48 %) ou une entreprise individuelle qui ne relève pas du régime du micro-entrepreneur (23 %). L'investissement au démarrage est plus élevé que dans l'ensemble des créations : 52 % ont investi au moins 4 000 euros, contre 38 % dans l'ensemble des créateurs ► **figure 2**. Plus expérimentés que l'ensemble des créateurs, 62 % ont plus de trois ans d'expérience dans leur métier ► **figure 3**. Les activités de la construction (16 %) et de la santé (12 %) sont surreprésentées dans ce profil.

S'appuyer sur son expérience antérieure pour créer une société

Avec la plus grande expérience dans l'entrepreneuriat (89 % étaient indépendants ou chefs d'entreprise avant la création), le profil « entrepreneurs avertis créateurs de société » (15 % des créateurs) est le moins féminisé (20 % de femmes). 80 % de ces entrepreneurs ont créé une société, soit deux fois plus que dans l'ensemble des créations. C'est le profil avec l'investissement le plus élevé : 37 % ont investi 16 000 euros ou plus, contre 19 % dans l'ensemble des créateurs. Plus des trois quarts de ces entrepreneurs avertis avaient déjà créé une entreprise auparavant, 30 % en avaient même créé plusieurs. En plus du désir d'indépendance (44 %), ces créateurs ont fondé une nouvelle entité dans le but de relever de nouveaux défis (39 %). 19 % espèrent aussi augmenter leurs revenus et 18 % ont saisi une opportunité.

Rester actif en fin de carrière

Au sein du profil « seniors expérimentés » (6 % des créateurs), 93 % des créateurs d'entreprise ont au moins 60 ans. 39 % étaient retraités juste avant de créer leur entreprise, 27 % étaient déjà indépendants ou chefs d'entreprise auparavant et seulement 17 % salariés du secteur privé. La moitié a plus de dix ans d'expérience dans l'activité qu'ils ont créée, soit deux fois plus que dans l'ensemble des créateurs. Peu nombreux à avoir perçu une aide financière (15 %, contre 45 % dans l'ensemble), 43 % n'ont rien investi (29 % dans l'ensemble). Ils ont choisi d'être micro-entrepreneurs dans six cas sur dix.

Cependant, un tiers a fondé une société. Parmi les raisons avancées pour créer leur entreprise, 27 % souhaitent un complément de revenu, 26 % désirent maintenir une activité intellectuelle et 19 % assurer leur propre emploi. Leur clientèle est plus souvent constituée d'entreprises (49 % comparé à 36 %) et l'activité de conseil de gestion est surreprésentée dans ce profil.

Créer une entreprise pour sortir de la précarité

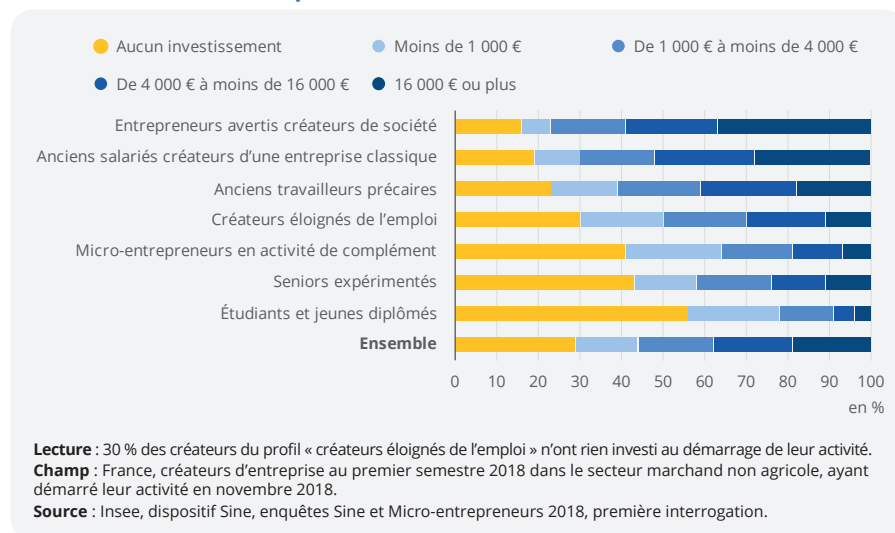
Le profil des « anciens travailleurs précaires » (17 % des créateurs) est constitué à 62 % de personnes au chômage depuis moins d'un an ou qui étaient en contrat court ; c'est 3,5 fois plus que dans l'ensemble des créateurs. Sans autre activité rémunérée (93 %), ils sont plus jeunes que l'ensemble des créateurs : les trois quarts ont moins de 40 ans. Ils bénéficient plus souvent

d'aides financières : 61 % percevaient des prestations sociales avant la création et en perçoivent encore au cours des premiers mois d'activité (contre 31 % pour l'ensemble des créateurs). 72 % ont bénéficié d'un dispositif d'aide à la création d'entreprise (contre 46 %). Ils sont plus présents que la moyenne dans le secteur de la construction (17 %, contre 13 % dans l'ensemble). 57 % ont choisi d'exercer sous le régime du micro-entrepreneur et 39 % ont créé une société.

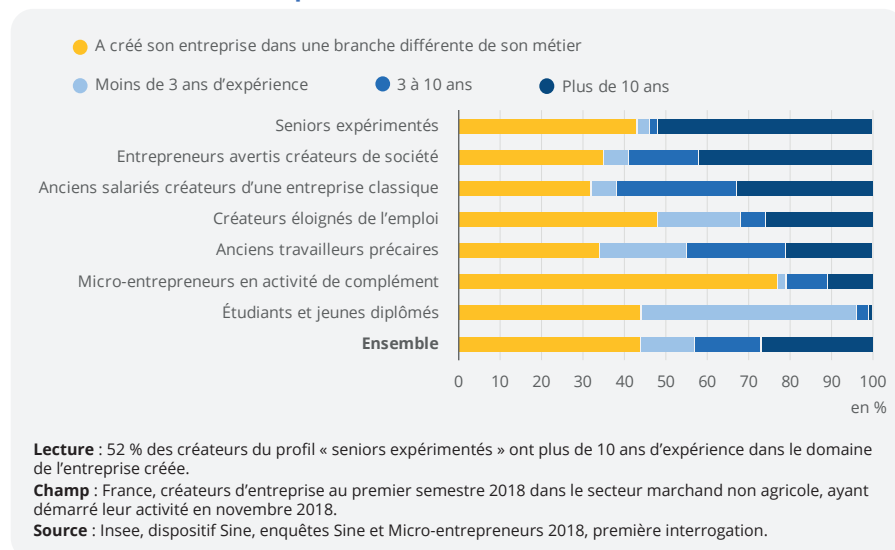
Revenir à l'emploi par la création d'une entreprise

Le profil des « créateurs éloignés de l'emploi » représente 13 % des créateurs. Il se distingue du profil des « anciens travailleurs précaires » par plusieurs aspects : plus âgé, moins diplômé, au chômage depuis plus longtemps ou sans activité professionnelle et un

► 2. Investissement au démarrage de l'activité par profil de créateur d'entreprise



► 3. Expérience professionnelle dans l'activité créée par profil de créateur d'entreprise



type d'entreprise différent. La moitié des créateurs de ce profil a un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat comparé à un quart des créateurs du profil « anciens travailleurs précaires ». 54 % étaient au chômage avant la création, dont 42 % depuis plus d'un an, et 28 % n'avaient pas d'activité professionnelle (6 % parmi l'ensemble des créateurs). Les trois quarts exercent en activité principale sous le régime du micro-entrepreneur soit 2,5 fois plus que parmi l'ensemble des créateurs. La quasi-totalité n'a pas d'autre activité rémunérée (97 %). Leur clientèle est plus souvent constituée de particuliers (75 %, contre 60 % pour l'ensemble des créateurs). Ils ont principalement choisi l'entreprenariat dans le but de créer leur propre emploi (57 %). Comme dans le profil des « anciens travailleurs précaires », les « créateurs éloignés de l'emploi » bénéficient plus souvent que les autres d'une aide financière : 62 % perçoivent encore des prestations sociales quelques mois après le démarrage de leur activité, et 65 % ont eu recours à un dispositif d'aide à la création d'entreprise.

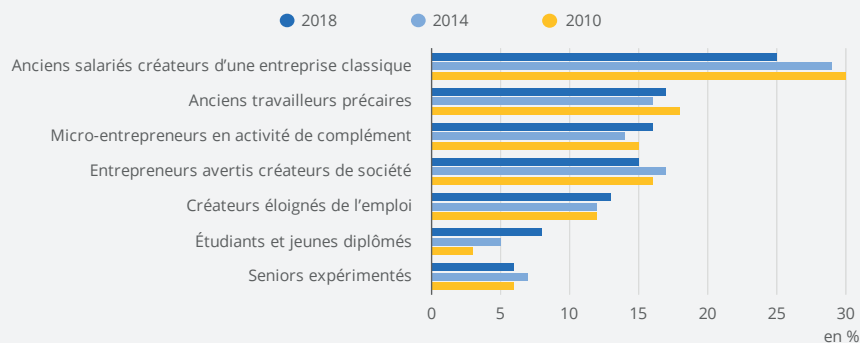
Exercer une activité de complément, différente de son métier

Le profil « micro-entrepreneurs en activité de complément » comprend 16 % des créateurs d'entreprise. 87 % d'entre eux ont choisi d'exercer sous le régime du micro-entrepreneur. Les trois quarts développent une activité différente de celle de leur métier principal. La moitié ont été motivés à créer leur entreprise pour percevoir un complément de revenu. Généralement salariés avant de lancer leur entreprise (71 %), la majorité (53 %) travaillent à temps complet dans une autre structure. Seuls 18 % n'ont pas d'autre activité en parallèle. Avec 43 % de femmes contre 35 % dans l'ensemble des créateurs, c'est le profil le plus féminisé.

Des étudiants entrepreneurs, utilisateurs des plateformes numériques de mise en relation

Le profil « étudiants et jeunes diplômés » (8 % des créateurs) est constitué à 91 % d'étudiants avant la création. Plus diplômés que l'ensemble des créateurs, 58 % ont au moins un diplôme de deuxième cycle. Les diplômés au plus du baccalauréat y sont aussi plus fréquents (28 %). Les trois quarts ont opté pour le régime du micro-entrepreneur. Un cinquième a fondé une entreprise individuelle, notamment dans le secteur médical, soit deux fois plus que parmi l'ensemble des créateurs. Le recours aux plateformes numériques de mise en relation est trois fois plus important pour les créateurs de ce profil que pour les autres : 38 % les utilisent dans leur activité

► 4. Répartition par profil des créateurs d'entreprise des cohortes 2010, 2014 et 2018



Lecture : en 2018, le profil « anciens salariés créateurs d'une entreprise classique » représente 25 % des créateurs ayant démarré leur activité dans l'année. En 2014, il en représentait 29 %.

Champ : France, créateurs d'entreprise au premier semestre des années 2010, 2014 et 2018 dans le secteur marchand non agricole, ayant démarré leur activité en novembre de l'année considérée.

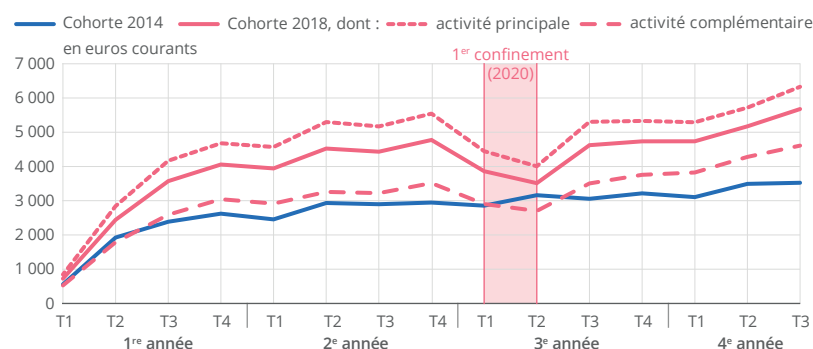
Source : Insee, dispositif Sine, enquêtes Sine et Micro-entrepreneurs 2010, 2014, 2018, premières interrogations.

► Encadré - Des jeunes entreprises à l'épreuve de la crise sanitaire

Les créateurs de la génération 2018 ont dû faire face à la crise sanitaire de la Covid-19 environ deux ans après avoir démarré leur activité. Les données administratives de Urssaf Caisse nationale (ex-Accoss) permettent d'étudier l'évolution des chiffres d'affaires déclarés au plus fort de la crise sur un champ restreint aux micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 en France métropolitaine, toujours actifs et ayant déclaré un chiffre d'affaires au 3^e trimestre 2021. Alors que leur chiffre d'affaires trimestriel augmentait régulièrement depuis la création de leur entreprise jusqu'à atteindre 4 770 euros en moyenne au 4^e trimestre 2019, il chute de 19 % au 1^{er} semestre 2020 ► **figure**. En comparaison au même trimestre de 2019, la baisse est de 2 % au 1^{er} trimestre 2020, puis de 22 % lors du confinement strict du 2^e trimestre 2020. Pour ces micro-entrepreneurs restés actifs après-crise, l'activité retrouve son niveau d'avant-crise au 3^e trimestre 2020. À titre de comparaison, les chiffres d'affaires de la génération 2014 des micro-entrepreneurs, bien que plus faibles du fait du relèvement en 2018 des plafonds de chiffre d'affaires régissant l'accès à ce régime et de l'inflation entre 2014 et 2018 (les prix à la consommation ont augmenté de + 2,7 % entre le 1^{er} semestre 2014 et le 1^{er} semestre 2018), ne montrent pas un tel décrochement sur les quatre premières années d'activité. Tous les secteurs d'activité n'ont pas été touchés de la même manière. Au 3^e trimestre 2020, le chiffre d'affaires moyen de la construction, le secteur le plus important (20 % du chiffre d'affaires annuel total des micro-entrepreneurs du champ) dépasse son niveau du 3^e trimestre 2019 de 5 %. Au 2^e trimestre 2020, au plus fort du confinement, le chiffre d'affaires moyen de ce secteur avait diminué de 14 % par rapport au 2^e trimestre 2019. À l'opposé, les secteurs du transport et entreposage et des arts et spectacles restent très affectés à la fin de l'année 2020 (respectivement - 37 % et - 34 % entre le 4^e trimestre 2019 et le 4^e trimestre 2020). Par rapport au 2^e trimestre 2019, l'activité dans ces deux secteurs avait chuté respectivement de 47 % et 55 % au 2^e trimestre 2020.

Le chiffre d'affaires des micro-entrepreneurs exerçant en activité principale a été plus affecté par la crise (- 24 % entre le 2^e trimestre 2019 et le 2^e trimestre 2020, contre - 17 % pour ceux exerçant en activité complémentaire). Un an après, la reprise est plus faible (+ 26 % des trois premiers trimestres 2020 aux trois premiers trimestres 2021, contre + 40 % pour ceux exerçant en activité complémentaire).

Chiffre d'affaires trimestriel moyen des micro-entrepreneurs immatriculés en 2014 et 2018



Lecture : le chiffre d'affaires moyen des micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 est de 4 774 euros au 4^e trimestre 2019.

Champ : France métropolitaine, micro-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2018 (2014) ayant démarré leur activité en 2018 (2014), non cessés et ayant un chiffre d'affaires positif au troisième trimestre 2021 (2017).

Source : Insee, dispositif Sine, enquête Micro-entrepreneurs 2014 et 2018, première interrogation, base non-salariés.

(contre 13 %), et elles constituent la source principale de chiffre d'affaires pour un tiers (contre 9 %). Les entreprises qu'ils ont créées interviennent plus souvent dans les activités juridiques et de conseil de gestion (30 %, contre 18 % dans l'ensemble), les transports (20 % contre 7 %) et la santé (13 % contre 7 %). Les motivations de ces jeunes créateurs d'entreprise sont diverses : 22 % se sont déclarés micro-entrepreneurs dans l'optique d'assurer leur propre emploi, 20 % afin de répondre à une opportunité ponctuelle et 19 % pour développer une activité complémentaire. 9 % signalent avoir créé une entreprise par nécessité légale pour exercer leur profession ; ce sont presque exclusivement des entrepreneurs individuels. Seul profil qui se distingue par une

implantation géographique marquée, deux tiers des « étudiants et jeunes diplômés » ont créé leur entreprise dans une aire d'influence des villes de plus de 700 000 habitants, et en particulier dans celle de Paris (40 %).

Les « étudiants et jeunes diplômés » de plus en plus nombreux parmi les créateurs

Si l'on attribue à chaque créateur d'entreprise des générations 2010 et 2014 l'un des sept profils tels que définis par la génération 2018 ► **méthode**, la part des « anciens salariés créateurs d'une entreprise classique » passe de 30 % à 25 % entre 2010 et 2018 ► **figure 4**. Le statut d'entreprise classique

perd du terrain dans l'ensemble des créations au profit du régime du micro-entrepreneur. Le champ des entreprises éligibles à ce régime a en effet été élargi au 1^{er} janvier 2018, du fait de l'augmentation importante des plafonds de chiffres d'affaires en régulant l'accès. À l'opposé, le profil « étudiants et jeunes diplômés » est passé de 3 % des créateurs en 2010 à 8 % en 2018. Cette hausse est aussi principalement alimentée par des créations d'entreprises sous le statut de micro-entrepreneur. Le nombre d'étudiants créant une activité sous ce régime a en effet été multiplié par cinq en huit ans, passant de 2 600 à 13 200 créations. ●

Audrey Baillot,
Sylvain Juliachs (Insee)

► Sources

Le **système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine)** est un dispositif permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. Le champ de l'enquête Sine couvre l'ensemble des créations d'entreprise du premier semestre d'une année donnée, qui ont vécu plus d'un mois dans l'ensemble des activités économiques marchandes non agricoles. L'échantillon utilisé pour la première vague de l'enquête relative à la génération 2018 contient 80 000 entreprises. Cette cohorte a été de nouveau enquêtée en 2021 et le sera une dernière fois en 2023. Cette étude présente des résultats issus de la première interrogation.

La **base non-salariés** est issue de deux sources administratives gérées par l'Urssaf Caisse nationale, ex-Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss), et par la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). Elle fournit les chiffres d'affaires déclarés par les cotisants. Les millésimes de 2014 à 2021 ont été exploités pour l'étude des chiffres d'affaires des générations d'auto-entrepreneurs 2014 et 2018.

► Méthode

Les **profils prédominants** des entreprises ayant démarré une activité en 2018 sont issus d'une méthode statistique de classification. Dans un premier temps, une analyse des correspondances multiples (ACM) a été réalisée sur 13 variables (comportant 53 modalités) décrivant le créateur et l'activité de l'entreprise créée durant les mois qui suivent la création (statut avant la création, âge, diplôme le plus élevé, situation familiale, expérience dans la branche, expérience en matière de création d'entreprise, type d'entreprise créée, type de clientèle, recours aux plateformes numériques, lieu d'implantation, aides financières perçues, conseils reçus, autre activité exercée). Cette méthode permet de résumer l'information en construisant des axes de caractérisation des créateurs d'entreprise en 2018 et met en évidence les variables qui y contribuent le plus. À partir de ces axes, une classification ascendante hiérarchique (CAH) regroupe deux à deux les individus les plus proches selon un processus itératif jusqu'à former des « classes » très distinctes les unes des autres, mais à l'intérieur desquelles les individus sont le plus ressemblants possible. Sept classes sont ainsi obtenues qui montrent autant de profils types de créateurs d'entreprise. Les noms proposés pour chaque classe s'appuient sur les caractéristiques des créateurs qui y sont plus fréquemment représentés, même si les créateurs de la classe ne partagent pas tous ces mêmes caractéristiques.

Pour analyser l'évolution de la distribution des profils entre les générations 2010, 2014 et 2018 de créateurs d'entreprise, les créateurs 2010 et 2014 ont été ajoutés comme individus supplémentaires de l'ACM réalisée à partir des créateurs 2018. Puis, un des sept profils leur a été attribué en sélectionnant, pour chaque créateur 2010 et 2014, le profil du créateur 2018 le plus proche.

► Pour en savoir plus

- **Richet D., Bignon N.**, « Micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 : dans les transports, deux sur trois travaillent via une plateforme numérique », *Insee Première* n° 1821, octobre 2020.
- **Dorolle A.**, « Les créateurs d'entreprise de 2018 : deux sur trois sont seuls à l'origine du projet de création », *Insee Première* n° 1818, septembre 2020.
- **Richet D., Bignon N., Mariotte H.**, « Les créateurs d'entreprise : la frontière entre salariat et entrepreneuriat s'atténue », *Insee Première* n° 1701, juin 2018.

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Une **création d'entreprise** correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement. Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales.

Les chiffres sur les créations d'entreprises sont issus du dispositif rénové de calcul des créations d'entreprises, en vigueur depuis janvier 2022. Il en résulte un relèvement, en niveau, de l'historique des créations d'entreprises.

Un **micro-entrepreneur** (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014) bénéficie du régime de même nom, qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les seuils de chiffre d'affaires permettant l'accès au régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social ont été doublés. Ils s'appliquent désormais aux entreprises dont le chiffre d'affaires de l'année civile précédente ou de l'avant-dernière année n'excède pas :

- 170 000 euros pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement ;
- 70 000 euros pour une activité de services.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction en chef :
B. Lhommeau,
S. Pujol

Rédaction :
A. Évrard,
C. Tchobanian

Maquette :
R. Pinelli-Van Bauce,
B. Rols

[@InseeFr](https://twitter.com/InseeFr)
www.insee.fr

Code Sage : IP221922
ISSN 0997 - 6252
© Insee 2022
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur

